

BEP CONDUITE ET SERVICES DANS LE TRANSPORT ROUTIER

Session 2005

EP3

1^{ERE} PARTIE : ANALYSE DE DOSSIER

DOSSIER RESSOURCES

Analyse de dossier

pages 1 / 8 à 8 / 8

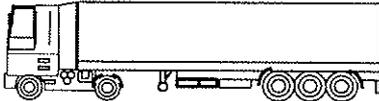
Groupement « Est »	SESSION 2005	RESSOURCES	TIRAGE
Examens : BEP CONDUITE ET SERVICES DANS LE TRANSPORT ROUTIER		Code examen : BEP : 31101	
Epreuve : EP3 Analyse		Durée totale: 5 H 00	Coef. : BEP 3
Partie EP3.1 : Analyse de dossier		Durée: 2 h 30	Page 1 / 8

1°) L'entreprise de transport et son parc de véhicules :

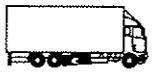
L'entreprise effectue du transport public

TRANSPORTS De l'OUEST

481 avenue de l'Industrie *Transport national*
 ZI Nord-est
 44470 CARQUEFOU
 Tél: 02.40.41.42.43
 Fax: 02.40.41.42.42



Transport international

silhouettes	Dimensions utiles du plancher en m(Lxl)	Nombre de véhicules dans l'entreprise	Nombre de véhicules ne circulant pas ce jour avec conducteur à disposition	POIDS en tonnes			Vitesses moyennes sur...	
				PV	PTAC	PTRA	route	Auto route
	8.65 x 2.45	4	1	7	26	32	60	70
	7 + 8.65 x 2.45	4	0	P:7 R:6	P:26 R:19	44	60	70
	13.20 x 2.45	10	0	Tr:6 Sr:6	Tr:19 Sr:34	44	60	70
	3 x 1.6	4	1	1.7	3.5	4.250	70	120
	1.3 x 1.3	1	1	1.5	2.5	0	70	120

P: porteur; R:remorque; Tr: tracteur; Sr: semi remorque

2°) Le chargement :

Il repose sur 16 palettes non gerbables de dimensions 120 x 120cm de 900 kg chacune soit 14,4 tonnes au total.

Chaque palette est filmée et pourvue de 50 bidons PVC contenant un produit non dangereux.

Le chargement, réalisé sous la responsabilité du chauffeur, doit être vérifié avant départ.

Il est uniformément réparti sur l'ensemble du plancher du véhicule.

Le temps de chargement d'une palette est de 5 minutes.

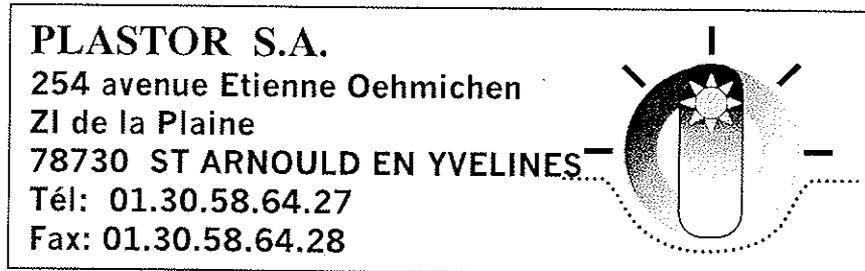
BEP Conduite et Services dans le Transport Routier	SESSION 2005	RESSOURCES
Epreuve : EP3 Analyse		Page 2 / 8
Partie EP3.1 : Analyse de dossier		

3°) Le destinataire :

Il s'agit de la société PLASTOR, spécialisée dans la fabrication d'éléments de tableau de bord pour l'industrie automobile, employant 28 salariés qui travaillent 7 jours sur 7 et 24h sur 24.

PLASTOR, travaillant en flux tendu, doit réceptionner quotidiennement 12 tonnes de marchandises, impérativement avant 16h00 sous risque d'interrompre les chaînes de fabrication.

La consommation de matières premières livrées par les transports de l'Ouest est de 600kg/h



La société dispose d'un petit stock « tampon » lui permettant de palier tout léger retard de livraison ou dysfonctionnement de la chaîne de production et ce durant une heure seulement.

Les frais fixes de l'entreprise s'élèvent à 2400 € pour 8 heures de travail.

Les frais de réorganisation (en cas d'incident mécanique, électrique ou de retard de livraison) s'élève à 20000 € pour une période de 8 heures de travail.

Chiffre d'affaires:

L'entreprise fabrique 8 tableaux de bord à l'heure vendus 670 euros pièce

Le coût de revient d'un tableau de bord est de 300 euros pièce

4°) La prise en charge de la matière première :

La société CHIMIRES, expéditeur de Transports de l'Ouest est située à 100m (aucune perte de temps) de la société de transport et dispose d'un stock "tampon" de 3 jours. Elle dispose de plusieurs quais.

5°) Les moyens de communication embarqués :

Vous entendez grâce à votre autoradio, un message « info route » vous annonçant un fort ralentissement (vitesse limitée à 60km/h sur 20 km) sur l'autoroute à hauteur de l'échangeur N° 9 à proximité de « LE MANS » (72) en raison de travaux.

Ces travaux seront terminés à 13h00 et la vitesse sera rétablie à partir de 14h00.

BEP Conduite et Services dans le Transport Routier	SESSION 2005	RESSOURCES
Epreuve : EP3 Analyse		Page 3 / 8
Partie EP3.1 : Analyse de dossier		

6°) Le parcours :

Pour effectuer cette livraison vous empruntez **toujours** les autoroutes A11 et A10 puis une départementale sur une distance aller **totale** de 340 km.

L'autoroute est prise à l'échangeur N° 5 situé à 4 km de Transports de l'Ouest

Vous quittez l'autoroute à l'échangeur N° 24 situé à 7 km du lieu de livraison

- CARQUEFOU(44- LOIRE ATLANTIQUE)
- ANGERS(49- MAINE ET LOIR)
- LE MANS(72- SARTHE)
- CHARTRES(28- EURE ET LOIR)
- St ARNOULD EN YVELYNES (78- YVELINES)

La Chapelle d'Aligné(49) se situe entre ANGERS et LE MANS à 36 km après ANGERS.

7°) Le contrat de transport :

Avenant au contrat général de transport de marchandises

Outre les dispositions prévues au contrat de transport de marchandises générale, il est décidé entre les deux parties à savoir la société des Transports de l'Ouest dont le siège se situe 481, avenue de l'Industrie, 44470 CARQUEFOU d'une part, et la société PLASTOR SA, 254 avenue Etienne Oehmichen, ZI de la Plaine, 78730 ST ARNOULD EN YVELINES, d'autre part ce qui suit :

Article 1 :

La livraison de matières premières doit être à disposition de la société PLASTOR SA tous les jours à 16h00 au plus tard.

Article 2 :

Il appartient à la société des Transports de l'Ouest d'effectuer le transport le stockage et la gestion de ce stock dans les conditions qui lui semblent les meilleures pour l'intégrité de la marchandise.

Article 3 :

En cas de retard les dommages subis par la société PLASTOR SA seront à la charge des transports de l'ouest dans les conditions suivantes :

Indemnisation :

- 1 du manque à gagner.
- 2 des frais fixes
- 3 des frais de réorganisation (remise en route de la chaîne, reprise des postes de travail, allumage des fours,...)

Article 4 :

En cas de litige, seul le tribunal de VERSAILLES, sera habilité à statuer.

BEP Conduite et Services dans le Transport Routier	SESSION 2005	RESSOURCES
Epreuve : EP3 Analyse		Page 4 / 8
Partie EP3.1 : Analyse de dossier		

8°) Le procès verbal de gendarmerie (4 pages) :

GENDARMERIE NATIONALE		BORDEREAU D'ENVOI	Feuillet n° 1/4
Compagnie ou Escadron LE MANS - 72			
Unité Brigade Territoriale de DURTAL - 72			
Code unité 1800540EGR 49	Procès-Verbal 0556/2004		

Dates des faits	Aujourd'hui
Lieux des faits	sens giratoire « la croix de fer » reliant les routes départementales D 23 et D100 sur la commune de La Chapelle d'Aligné (49 – MAINE ET LOIR)

ACCIDENT CORPOREL DE LA CIRCULATION
Mettant en cause un poids lourd et un véhicule de tourisme dont le conducteur est la victime physique

N° Pièce	LIBELLE	N° PV	INFRACTIONS RELEVÉES PAR PV DISTINST
1	Constations des faits	4578	Vitesse excessive
2	Localisation et observations diverses	4579	Usage d'un téléphone portable en conduisant
3	Point d'impact caractéristiques diverses	4580	Usure excessive d'un pneumatique
		4581	Usure excessive d'un pneumatique

Nous soussigné, Adjudant chef ROLAND, rapportons les faits suivants :

Date, heure, origine de l'alerte

Ce jour, à 13h05, M.Pascal REILLANT, piéton témoin de l'accident alerte la Brigade de DURTAL qui se rend aussitôt sur les lieux.

Nature des faits, circonstances, conséquences, mesures prises

Le véhicule de la société Transport de l'Ouest, un véhicule articulé composé d'un tracteur de marque Renault, immatriculé 2457 KD 44 et d'une semi-remorque à rideaux coulissants immatriculée 2458 KD 44 se dirigeant dans le sens Province/Paris venant de l'autoroute A11 et allant vers LA FLECHE (72 – LA SARTHE) a occasionné un accident de type corporel ce jour à 13h00 au sens giratoire dénommé « la croix de fer » reliant les routes départementales D 23 et D100 sur la commune de La Chapelle d'Aligné (49 – MAINE ET LOIR)

Le conducteur du poids lourd déclare ne pas avoir vu à temps le véhicule engagé sur l'anneau du sens giratoire, une Citroen Xara de couleur rouge immatriculée 852 PA 44. Pour l'éviter, le conducteur du véhicule lourd freina brutalement et donna un violent coup de volant ce qui provoqua la mise en portefeuille de l'ensemble. Le conducteur de la Citroën Xara, prenant peur en voyant le camion se rapprocher, resta paralysé et ne pu réagir. Le véhicule percuta alors violemment l'avant du camion à hauteur de la fin de la cabine et s'encadra dessous.

BEP Conduite et Services dans le Transport Routier	SESSION 2005	RESSOURCES
Epreuve : EP3 Analyse		Page 5 / 8
Partie EP3.1 : Analyse de dossier		

GENDARMERIE NATIONALE		BORDEREAU D'ENVOI	Feuillet n° 2/4
Compagnie ou Escadron LE MANS - 72			
Unité Brigade Territoriale de DURTAL - 72			
Code unité 1800540EGR 49	Procès-Verbal 0556/2004		

Nature des faits, circonstances, conséquences, mesures prises -----suite

Le témoin précise que le pneu arrière extérieur droit éclata en heurtant la bordure du trottoir lorsque le véhicule entra sur l'anneau du sens giratoire.

Enfin, il déclare avoir très nettement vu le conducteur téléphoner au volant.

C'est cette personne qui a prévenu les secours et la gendarmerie nationale.

Des mesures immédiates ont été prises :

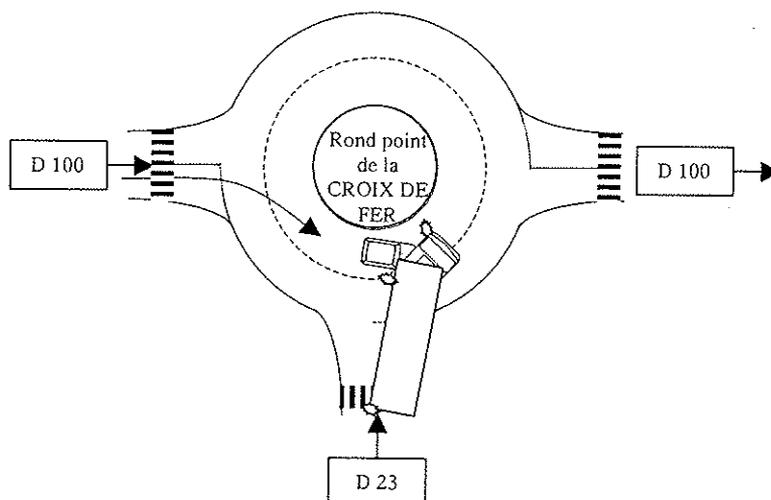
Les D23 et D100 ont été interdites à la circulation et un itinéraire de déviation par le centre ville a été mis en place.

Les bidons renversés dans la semi-remorque ayant fuit sur la chaussée lors de leur enlèvement, il a été procédé au nettoyage des voies de circulation de l'anneau du sens giratoire.

L'évacuation des débris de l'accident s'est réalisé également à cette occasion.

Localisation de l'accident

Le lieux de l'accident se situent sur la commune de LA CHAPELLE D'ALIGNÉ 49



BEP Conduite et Services dans le Transport Routier	SESSION 2005	RESSOURCES
Epreuve : EP3 Analyse		Page 6 / 8
Partie EP3.1 : Analyse de dossier		

GENDARMERIE NATIONALE		BORDEREAU D'ENVOI	Feuillet n° 3/4
Compagnie ou Escadron LE MANS - 72			
Unité Brigade Territoriale de DURTAL - 72			
Code unité 1800540EGR 49	Procès-Verbal 0556/2004		

Circonstances atmosphériques

La route est sèche ; aucune précipitation n'a été enregistrée depuis 8 jours.

Traces, débris, objets

Le chargement a été déstabilisé par l'impact du véhicule léger et le freinage ce qui a causé le renversement de 3 fûts de la dernière palette qui n'était pas arrimée et dont les bidons de la rangée supérieure étaient dépourvue de filmage.

Il est relevé des traces de freinage laissées par la gomme des pneumatiques arrières sur une distances de 4 m au niveau du passage piéton.

Le choc a généré des débris de verre (phares du VL), de plastique (clignotants , pare-chocs calandre et enjoliveurs du VL), de métal (éléments de carrosserie du VL et de protection latérale du PL)

Descriptions du point de choc, dégâts apparents, autres constatations
--

Le point de choc se situe à hauteur de la cabine après la roue avant dans la partie appelée empattement.

Le véhicule léger s'est encastré jusqu'au niveau de pare brise.

Lors de l'arrivée des pompiers, il est procédé à la désincarcération du conducteur de la Citroën .

Le blessé, conscient, est transporté immédiatement à l'hôpital de LA FLECHE (72200) pour y être examiné. La première observation des médecins des pompiers conclue à deux cotes cassées ainsi qu'une fracture ouverte aux tibia et péroné de la jambe droite.

Les pompiers ont également examiné le conducteur du véhicule lourd après l'avoir extrait de sa cabine.

Seuls trois hématomes, sans gravité, ont été relevés ; deux sur les bras et avant bras gauches et l'autre à la tête

Un dépistage d'alcoolémie s'est avéré réglementairement infructueux pour les 2 conducteurs

BEP Conduite et Services dans le Transport Routier	SESSION 2005	RESSOURCES
Epreuve : EP3 Analyse		Page 7 / 8
Partie EP3.1 : Analyse de dossier		

GENDARMERIE NATIONALE		BORDEREAU D'ENVOI	Feuillet n° 4/4
Compagnie ou Escadron LE MANS - 72			
Unité Brigade Territoriale de DURTAL - 72			
Code unité 1800540EGR 49	Procès-Verbal 0556/2004		

Propriétaire, assurance

Le véhicule lourd appartient à la société « Transports de l'Ouest, 481 avenue de l'Industrie ZI Nord-est 44470 CARQUEFOU » et, est assuré par la compagnie des MUTUELLES BRETONNES.

Le véhicule léger appartient à M. MAUVE Guy, domicilié, 14 rue Barbe, 49 780 La Chapelle d'Aligné et est assuré par le groupe EUROPASSUR.

Autres observations, pneumatiques, aménagements spéciaux

Selon les relevés au sol (traces de freinage des roues arrières), la vitesse du véhicule poids lourd semblerait très excessive à l'approche de cette intersection.

Ceci est confirmé par la lecture du disque qui juste avant l'impact fait mention d'une allure dépassant les 38 km/h à 8 m du rond-point.

Par ailleurs, l'examen du véhicule met en évidence le manque d'entretien :

Sur le tracteur, deux pneus à l'avant usés à plus de 70 %

Sur la semi remorque, deux pneus arrières usés à plus de 95%. et un pneumatique droit présente une déchirure telle que sa structure est visible.

La marchandise transportée par le véhicule lourd accidenté est irrécupérable

BEP Conduite et Services dans le Transport Routier	SESSION 2005	RESSOURCES
Epreuve : EP3 Analyse		Page 8 / 8
Partie EP3.1 : Analyse de dossier		